37e ANNEE N° 111 — 5 Centimes — SAMEDI 2 OCTOBRE 1897

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre **50 centimes** *à chaque demande de changement d'adresse*

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des **Annonces légales et judiciaires** *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

Un Panthéon des Journaux

Un Panthéon ? Non, peut-être ! Mais plutôt une Bibliothèque Nationale ou un Musée. L'idée en est lancée par la *Revue des Revues*; elle est assez ingénieuse et témoigne d'un assez vif esprit de justice pour mériter considération.

« Le passé des journaux, écrit notre con-
» frère, reste pour nous champ clos, et
» leur présent est, en outre, un champ in-
» saisissable. Le terrain est devenu si grand
» que l'œil de l'observateur s'y perd. Nous
» ne connaissons ni les noms des principaux
» auteurs des articles ni leurs moyens d'agir
» sur le public. Dans les 150.000 journaux
» dispersés à travers le monde, il y a ce-
» pendant des trésors de conceptions alliant
» l'audace à l'ingéniosité.

» Distributeurs des gloires des autres, ces
» journalistes ne savent qu'enterrer la leur
» propre dans les petites ou grandes que-
» relles de la concurrence et des faits brû-
» lants du jour.

» Tel journaliste illustre qui a remué
» dans son journal plus d'idées qu'il n'en
» faudrait pour rendre célèbres des centaines
» d'écrivains, se trouve, le lendemain de sa
» mort, oublié par les compagnons de ses
» luttes et annulé aux yeux de ses concito-
» yens. La renommée des journalistes est
» devenue plus éphémère que celle des ac-
» teurs ou des cantatrices. Ces derniers
» peuvent toujours compter sur des âmes
» pieuses pour rappeler leurs talents, dont
» l'éclat fait surtout du tort à leurs succes-
» seurs. Dans le tombeau du journaliste
» sont, par contre, ensevelis non seulement
» son corps, mais aussi l'œuvre de toute sa
» vie. »

Ce qu'il faudrait, en effet, c'est que l'effort colossal dont témoigne, chaque matin et chaque soir, l'éclosion des journaux, ne s'évanouît pas avec les brumes de l'aurore ou les lueurs du couchant. Si le progrès existe, on peut hautement affirmer qu'il se fait par les journaux ; si la justice est parfois autre chose qu'un vain mot, c'est encore aux journaux qu'on le doit. Les journaux font l'histoire, la philosophie, les sciences. Ils créent, relatent, et vulgarisent. Ils sont la conscience écrite et collective des peuples, avec, il est vrai, toutes les obscurités, les hésitations, les erreurs mêmes de la conscience individuelle.

Mais laissons de côté le mal qu'il font, et qui n'est que passager. Le bien, par contre, est durable, et les idées qu'ils jettent dans les sillons de la pensée humaine sont fécondes. Pour cela, il faut les honorer et quand, dans la lutte pour la vie, le journal, cet être moral, a succombé, il faut lui élever un tombeau décent.

Il ne faut pas oublier, non plus, dans cette reconnaissance globale et qui se contenterait trop facilement de rester anonyme, les écrivains qui ont fait le journal, dont le journal a été la chair et le sang. S'il est utile de consigner sur une sorte de registre de l'état civil, tous les journaux, même les pires, côté bibliothèque et de commentaire, il faut faire un choix entre leurs rédacteurs. Aux uns, la gloire, aux autres, une simple notoriété, aux troisièmes l'indiférence, aux quatrièmes, les gémonies. Ici, nous arrivons au côté Musée de la proposition et un Musée ne doit être composé que de belles choses ou du moins des choses pouvant offrir un enseignement et un exemple.

Voilà l'idée à réaliser pour 1900. Je ne pense pas qu'elle puisse trouver de rebelle, surtout si on a soin de n'ouvrir les portes du Musée qu'à des écrivains morts depuis au moins 25 ans.

C. R.

LES FEMMES TOQUÉES

Voilà la femme qui se mêle
De vouloir entrer au barreau :
Nous aurons l'avocat femelle,
A quand donc la femme bourreau ?

C'est une aimable doctoresse
— Elle a pour nom Jeanne Chauvin —
Qui met en l'air toute la presse
Et rend le bâtonnier chagrin.

Parce qu'elles ont la *licence*
Que leur donne la Faculté,
Voyez la belle conséquence,
Elles veulent la liberté !

Certes, la femme est dans son rôle
Pour l'emploi qu'on lui voit briguer ;
Laissons la prendre la parole —
Mais comment la lui retirer ?

Or, tous les avocats du globe
Jamais n'empêcheront, je crois,
Les femmes de porter la robe,
Ce serait par trop discourtois.

D'ailleurs, qu'importe la défroque ?
Ne savons-nous pas que Phryné
Se présentait fort bien sans... toque
A l'Aréopage enflammé !

Dans leurs robes décolletées
On leur verra gagner — c'est clair ! —
Les causes les plus disputées,
Par l'éloquence de la *chair*.

Ça fera l'affaire de ceux
Qui ne rêvent que *plaids et bosses*
Quant aux maris, restés chez eux,
Ils recoudront leurs hauts-de-chausses.

Grâce à leur faconde câline,
En plaidant la cause du veuf,
Et la cause de l'orpheline,
Elles attendriraient un bœuf.

On sait d'ailleurs que, par nature,
Aimant à rigoler entre eux,
Dans l'austère magistrature
Les juges ne sont pas des bœufs.

Qui sait ! peut-être feront-elles
Du secret de l'instruction
Un secret de polichinelles :
On connaît leur discrétion.

Si l'on veut adopter leur mode,
On verra quelque jour, horreur ! —
Les femmes violer le code...
Mesdames, vous faites erreur.

Mais une chose me chiffonne,
Quand on jugera le héros
De quelque affaire polissonne,
Les admettrons-nous au huis-clos ?

Dans telle affaire délicate,
Aurons-nous l'indiscrétion
De montrer à notre avocate
Les pièces à conviction ?

Pour terminer mon algarade :
Puisqu'elles font du droit romain,
Qu'on leur passe cette *toquade*
Elles n'en voudront plus demain.

Allons ! les femmes plaideront ;
Il faut contenter leur envie.
Mais jamais elles ne pourront,
Dans le barreau passer leur vie.

V. R.

INFORMATIONS

Le programme du ministère

C'est dimanche, 10 octobre, au cercle de Remiremont, que M. Méline prononcera, comme nous l'avons déjà dit, le fameux discours dans lequel le président du conseil doit exposer le programme politique que son gouvernement entend suivre à la rentrée.

M. Lozé et le gouvernement de l'Algérie

M. Lozé, ambassadeur de France à Vienne, ancien préfet de police, a fait connaître à M. Barthou, ministre de l'intérieur, son refus définitif d'accepter le poste de gouverneur général de l'Algérie.

D'après une interview de M. Lozé, que publie le *Figaro*, c'est à des raisons de famille très impérieuses que notre ambassadeur à Vienne à obéi, en n'acceptant pas la situation qui lui était offerte.

Siam et Tonkin

Le correspondant du *Soleil* dit que la situation est toujours tendue au Siam où les Français sont pressurés par suite des prétentions anglaises.

Le même correspondant représente la situation financière du Tonkin comme très difficile. Un fort emprunt serait nécessaire.

Le roi de Siam

Le roi de Siam arrivera à Paris le 9 octobre prochain. Il revient incognito et passera quelque temps à Paris à titre privé ; néanmoins, il profitera de son séjour à Paris pour conférer avec le ministre des affaires étrangères, au sujet des questions litigieuses pendantes.

Complot contre le tzar

Un complot organisé par des ouvriers allemands contre le tzar a été découvert.

Les coupables ont été arrêtés.

Vexations Allemandes

Après l'affaire Barriset, que nos lecteurs n'ont pas oubliée, voici deux nouveaux faits non moins odieux, que notre correspondant de Nancy nous signale :

Defranoux, l'hôtelier français de la Schucht, s'étant rendu à Munster (Alsace), y a été arrêté par la gendarmerie allemande pour des motifs que nous ignorons.

Auguste Becker, 23 ans, citoyen français, réformé du service militaire, a été arrêté comme réfractaire allemand à Saales (Alsace-Lorraine), et conduit à Schirmeck, d'où, finalement, il a été relâché par les autorités allemandes.

M. Becker est de suite rentré à Senones (Vosges), où il habite.

Le Docteur Laporte

M. Bertulus, juge d'instruction, a reçu le rapport des docteurs Socquet et Maigrier, chargés des constatations médicales sur la victime du docteur Laporte, Mme Fresquet ; d'après les conclusions de ce rapport, le docteur Laporte ne pourrait être inculpé que d'homicide involontaire par imprudence.

Un Livre Jaune

Le ministre des affaires étrangères fait préparer un Livre Jaune qui aura trait au négociations concernant l'union douanièr en Tunisie, et dans lequel seront relevés notamment les pourparlers qui ont abouti à la signature de la convention avec l'Angleterre. De la sorte, les Chambres seront en mesure de se prononcer, le cas échéant, en connaissance de cause.

Le Ministère espagnol

Les ministres ont été convoqués en conseil extraordinaire.

Après une délibération d'une demi-heure, les ministres se sont mis d'accord pour soumettre à la régence la question de confiance.

Le président du conseil s'est rendu, en conséquence, au palais pour remettre à la reine la démission du cabinet.

La régente a accepté la démission du cabinet, mais elle a prié le général Azcarraga de continuer de diriger les affaires jusqu'à la solution de la crise.

La régente va faire appeler les chefs des partis et les présidents des Chambres pour les consulter.

La Triplice

Les *Dernières Nouvelles* de Vienne font remarquer que le résultat des voyages de l'empereur François Joseph et du président Faure en Russie, est que l'Allemagne n'est plus l'associé dirigeant et condescendant de la triple alliance, et que l'Autriche cesse d'être l'associé reconnaissant et sous ordre.

L'Allemagne, dit le journal viennois, a plus besoin de l'Autriche que l'Autriche a besoin de l'Allemagne, et cette situation explique bien des choses.

Groupe de la solidarité des femmes

Le groupe de la Solidarité des femmes s'est réuni à la mairie du sixième arrondissement, sous la présidence de Mme Maria Martin, assistée de Mme Potonié Pierre, secrétaire général du groupe.

Les questions à l'ordre du jour étaient les suivantes : y a-t-il un travail masculin et un travail féminin ? les groupes féministes fédéraliste; la caisse de retraites pour la vieillesse; les diverses formes de scrutin.

Après le développement de ces questions, la séance a été levée.

Petites nouvelles

Les ouvriers couvreurs de Moulins se sont mis en grève. Ils réclament notamment la journée de dix heures, un salaire de 60 centimes par heure au lieu de 45 pour les ouvriers et de 38 centimes au lieu de 28 à 30 pour les manœuvres.

— Un terrible accident s'est produit, par suite du brouillard, en rade de Falmouth où deux contre-torpilleurs le *Frasher* et le *Lynx* ont fait côte : une explosion s'est produite à bord du *Frasher* où quatre matelots ont été tués et deux autres blessés.

CHRONIQUE LOCALE

Médaille coloniale

Viennent d'obtenir la médaille coloniale :

MM. Antoine Leymond, de Montcabrier; Dominique Lacam, de Saint-Pantaléon ; François Bousquet, de Lascabanes.

Mouvement d'instituteurs et d'institutrices

Par arrêté préfectoral en date du 29 septembre, pris sur la proposition de M. l'Inspecteur d'académie, sont nommés :

MM.

Delbouis, instituteur titulaire à Trespoux

(non installé), à Tour-de-Faure.
Aldhuy, instituteur titulaire à Flaujac (non installé), à Trespoux.
Galtié, instituteur titulaire à Tour-de-Faure, à Flaujac.
Souladié, instituteur titulaire à Felzins, à St-Michel-de-Bannières.
Laval, instituteur titulaire à St-Michel-de-Bannières, à Felzins.
Tinchou, instituteur titulaire à St-Martin-le-Redon (non installé), à Lacapelle-Cabanac.
Ladoux, instituteur titulaire à Touzac, à St-Martin-le-Redon.
Monteil, instituteur titulaire à Lacapelle-Cabanac, à Touzac.

MMmes

Delbouis, institutrice titulaire à Trespoux, à Tour-de-Faure.
Aldhuy, institutrice titulaire à Flaujac (non installée), à Trespoux.
Bédué, institutrice titulaire à Douelle, à Gourdon.
Bourdier, institutrice adjointe à Ussel (non installée), à Montbrun.
Miquel, institutrice titulaire à St-Martin-le-Redon (non installée), à Touzac.
Ladoux, institutrice titulaire à Touzac (non installée), à St-Martin-le-Redon.

— Par arrêté, en date du 30 septembre, Mlle Miquel, institutrice titulaire à Brouelle (non installée), est nommée institutrice titulaire adjointe à Ussel (classe enfantine).

Commission départementale

Séance du 30 septembre 1897

La Commission départementale s'est réunie à la Préfecture dans le lieu ordinaire de ses séances, le 30 septembre à 2 h. de l'après-midi, sous la présidence de M. Iscard, doyen d'âge.

Sont présents : MM. Iscard, Pradines, Laparra et Relhié, secrétaire.

MM. Longpuech, Cocula, et Delport, absents, sont excusés.

M. Dauchez, secrétaire général de la Préfecture assiste à la séance.

Des appareils orthopédiques sont concédés aux indigents R. Madeleine de Floressas; C. François de Souillac.

Est ordonné le placement à domicile des malades indigents ci-après :

G... Françoise de Flaugnac; C... Marie de Caniac.

Il est accordé une subvention :

1° de 50 fr. à la commune de Gindou pour réparation de la toiture du clocher.

2° de 100 fr. à la commune de Belmontet pour réparation à la maison commune.

3° de 70 fr. à la commune de Francoulès pour réparation à une fontaine.

4° de 50 fr. à la commune d'Esclauzels pour réparation au lac Nègre.

5° de 100 fr. à la commune de St-Félix pour travaux d'appropriation du cimetière.

6° de 100 fr. à la commune de St-Vincent (St-Céré) pour construction d'une citerne.

7° de 80 fr. à la commune de Sénaillac (Lauzès) pour réparation à la maison d'école.

8° de 80 fr. à la commune de l'Hospitalet pour construction d'un puits à l'école de garçons.

9° de 180 fr. à la commune de Sérignac pour réparations aux bâtiments scolaires.

La séance est levée et renvoyée au lendemain 1er octobre.

Séance du 1er octobre 1897

Les mêmes membres assistent à la séance.

La Commission rejette la demande de subvention présentée par les communes de :

Mechmont, Lamadeleine et Lherm en vue de la réparation de chemins ruraux, les dégradations signalées n'étant pas le résultat de force majeure.

— Elle décide la reconnaissance d'un chemin rural dans la commune de Limogne.

La demande de subvention présentée par la commune de Beauregard pour réparation supplémentaire à un puits est ajournée pour complément du dossier.

— Est également ajournée pour le même motif la demande de la commune de Nuzéjouls pour appropriation d'une fontaine publique.

La Commission adopte tels qu'ils ont été présentés par MM. les Agents-voyers les avants-projets ci-après :

1° Chemin vicinal ordinaire n° 8 de la commune du Vigan (tracé bleu).

2° Chemin vicinal ordinaire n° 5 de la commune de Belfort, et déclare les travaux d'utilité publique, en ce qui concerne les propriétés non bâties.

Il est ensuite donné acte des mandats émis pendant le mois d'août 1897 sur les fonds départementaux.

La séance est levée et la prochaine réunion fixée au 30 novembre.

CAHORS

Contributions directes

Par décision de M. le ministre des finances en date du 30 septembre M. de Mauzie Emile Justin, contrôleur principal à Agen est nommé inspecteur à Cahors en remplacement de M. de la Billerie.

Lycée Gambetta

M. Veyssière, professeur agrégé de mathématiques au Lycée Gambetta, est nommé au Lycée de Poitiers.

— M. Zazemba, agrégé et docteur ès-sciences, est nommé au Lycée Gambetta, en remplacement de M. Veyssière.

Nomination

M. Hébrard, sous-lieutenant au 7e de ligne, est nommé lieutenant au même régiment.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la communication suivante :

Monsieur le Directeur,

La décision aussi étrange qu'inattendue de M. le curé de la Cathédrale qui n'a pas voulu permettre à l'Orphéon de Cahors de rendre un dernier hommage à un de ses plus aimés patrons, a surpris et mécontenté très vivement notre Société.

Les causes de cette interdiction échappent complètement.

On ne voit pas en quoi la dignité, le respect dus aux lieux saints étaient atteints, pour si peu que ce soit, par les chants de l'Orphéon, d'autant que le distingué directeur avait fait répéter non des chœurs profanes, mais des chants liturgiques.

Cahors sera d'ailleurs, à ce point de vue, si cette mesure devenait générale, une ville exceptionnelle.

Partout, absolument partout, on permet aux artistes, aux sociétés chorales de se faire entendre dans les cérémonies religieuses, mariages ou funérailles. Journellement à Paris, les grands artistes de l'Opéra, de l'Opéra-Comique : Faure, Soulacroix, Escalaïs, Mouliérat, prêtent leur concours à Notre-Dame, à La Madeleine.

Le clergé parisien est-il plus dilettanti ou a-t-il l'esprit moins étroit que le clergé cadurcien ? Il estime peut être que, dans ces temps troublés, où l'on saisit avec empressement toutes les occasions de critiquer l'esprit ecclésiastique il convient de faire les concessions compatibles avec le dogme et les traditions.

D'ailleurs, une question qui sera peut-être de nature à embarrasser l'honorable curé de la Cathédrale, nous vient à l'esprit. Pourquoi ce qui est interdit aujourd'hui, a-t-il été permis, il y a deux ans, à l'enterrement du regretté M. Combes, il y a six mois au mariage de M. Calmels, il y a un mois, à la messe funèbre de la Société des Etudes ? Pourquoi, aux fêtes de Pâques, l'excellent directeur de la maîtrise fait-il appel aux orphéonistes pour rehausser les chants religieux.

Y a-t-il donc deux poids et deux mesures ?

La famille du regretté M. Laytou serait presque en droit de croire que cette mesure a été prise occasionnellement et a été dirigée contre elle.

Dans tous les cas, ce que je puis vous répéter et vous certifier, c'est qu'elle a soulevé un vif mécontentement dans notre Société.

Un membre patron.

CONFÉRENCE

Hier a eu lieu au théâtre la « conférence » annoncée à grand fracas par les socialistes de notre ville.

L'envoyé du comité central avait certainement pour but de conquérir de nouveaux adeptes aux doctrines révolutionnaires et peut-être même de faire connaissance avec la population cadurcienne... en vue des prochaines élections.

L'orateur (?) a nom Capjuzan ; il est, paraît-il, rédacteur à la « Petite République » où il traite de préférence les « questions économiques ».

Nous croyions pouvoir écouter sinon un homme de talent du moins un homme sérieux.

Nous nous sommes trompés. Le comité central révolutionnaire avait envoyé tout simplement dans la « 2e citadelle du parti socialiste » un charlatan...

Au début, M. Capjuzan, d'une voix très hésitante, commence à maltraiter tous ceux qui ont reçu de l'instruction ; il parle du collège, des facultés ; il bégaie, il s'embrouille, enfin s'arrête net pour repasser sa leçon mal apprise.

M. Capjuzan s'est révélé hier un défenseur acharné de l'ignorance. Cela se conçoit.

Après avoir levé les yeux au plafond, comme un mauvais élève de l'école primaire qui cherche à se souvenir quand même de la leçon qu'il n'a pas étudiée, M. Capjuzan essaie de démontrer la vigueur du prolétariat — entendez par là des révolutionnaires.

Il parle de Toulouse, de Paris, revient à Toulouse, où le nombre des manifestants au congrès dernier était de : là, l'orateur hésite ; il dit mille ; ce n'est pas suffisant ; il bavarde trois mille, — c'est trop ; — enfin il enfle sa voix, cherche à faire un grand geste et hurle deux mille.

Ici le grand leader socialiste veut improviser ; il essaie quelques mots ronflants qu'il n'a pas l'air de très bien comprendre ; c'est un exécrable galimatias.

Puis, les révolutionnaires de 89 étaient des voleurs ; il n'y a que les socialistes pour être désintéressés. Il établit la différence qui existe entre la révolution de 1789 et celle que doivent accomplir les socialistes ; l'orateur paraît inspiré par une pensée lumineuse ; et c'est au milieu des applaudissements qu'il s'écrie que la révolution de 1789 est la révolution d'hier, et que la révolution des socialistes — n'étant pas encore faite — sera la révolution de demain.

Il n'y a que M. Capjuzan pour trouver de ces différences-là.

Enfin, sans ordre, sans clarté aucune, l'orateur parle de la conquête des pouvoirs publics, du machinisme, du sang — il lui faut 150 députés socialistes à la Chambre; il invite tout le monde à se ruer sur le « borgeois » ; il a trouvé après avoir cherché longtemps, que le développement du machinisme avait accru la production.

Interrompu, par un jeune homme de notre ville, qui lui demande ce que les socialistes entendent par ce mot de « révolution », il veut répondre ; mais il s'embrouille ; il nous sert une sauce originale préparée avec « la dédale », « la fusion du sang..... »

On se tord... L'orateur parle quand même ; ses pensées sont d'une obscurité impossible, ses allocutions si pénibles, qu'un auditeur charitable lui propose un déméloir.

Un déméloir pour débrouiller ses idées ; on pourrait encore lui offrir un tire-bouchon pour les mots.

Plein de rage impuissante ; M. Capjuzan ne trouvant rien à dire, se met à crier — pensant produire un petit effet — que M. le Commissaire de police ne fait pas son devoir. Le président du bureau est alors vivement rappelé à l'ordre par le Commissaire de police dont l'attitude énergique mérite dans cette circonstance l'approbation de tous.

Enfin, après un nouveau bégaiement du grand orateur socialiste et un bruit insolite... arrivant du fond de la salle, le président du bureau lève la séance.

M. Capjuzan paraît ravi. Le public évacue lentement la salle en réclamant à grands cris les 0 fr. 25 qu'il fallait payer pour assister à cette comédie.

Vraiment, MM. les socialistes, si vous n'avez que des M. Capjuzan pour propager vos doctrines révolutionnaires, vous risquerez fort de ne pas réussir .. mais du tout, alors.

Dernière heure

On nous affirme qu'après la comédie jouée par M. Capjuzan, au moment où le public évacuait la salle, un orateur, — une victime du 2 Décembre !!!!!!!! — bondissait avec indignation sur la scène.

« Comment, personne pour traiter comme il convenait ce mangeur de « borgeois. »

Lui, du moins, victime du 2 Décembre — il ferait jusqu'au bout son devoir. — Et prenant les banquettes à témoin, de son désintéressement et de son courage, il..... *leur* criait son indignation.

L'orateur était sublime.

Cette nouvelle méritant d'être confirmée, nous courons aux renseignements !

Hélas !..... C'est un canard.

« *Que* c'est en vérité dommage, *que* cette « nouvelle *que* nous avons apprise et *qui* nous « avait rempli d'admiration pour l'homme *que* « l'on connaît, *qui* a été déporté au deux Décembre, et *qui* a refusé toutes les récompenses *qu'*on lui offrait, *qui*, hier, à ce *qu'*on « disait, était monté à la tribune, pour dire « *qu'*il protestait contre les pensées *que* M. « Capjuzan avait exprimées — ne soit pas « vraie. » (Et je vous prie de croire que ceci n'est pas du Pascal).

La rentrée dans les Écoles publiques

La rentrée dans les écoles publiques et les Cours complémentaires de Cahors aura lieu mardi, 5 octobre à 8 heures du matin.

Les parents sont instamment priés d'accompagner leurs enfants pour les présenter aux Directeurs et Directrices.

Société des Sauveteurs du Lot

Le conseil d'administration réuni extraordinairement le jeudi 10 septembre dernier, a décidé qu'en raison de l'occupation de la salle par les réservistes, l'ouverture des cours qui avait été fixée au dimanche 3 octobre sera retardée jusqu'au dimanche 7 novembre à 7 heures du matin.

Foire du 1er octobre

Foire assez importante.

Voici le cours des affaires traitées :

Bœufs gras vendus de 30 à 32 fr. les 50 kilos. Attelages cours des derniers marchés.

Jeunes porcs, de 8 à 20 fr. la pièce.

Moutons gras, de 0,60 à 0,70 le kilo.

Halle. — Blé, 120 hectol., vendu 117 de 21 à 25 fr. l'hectol.

Maïs, 150 hectl., vendu 140 au prix moyen de 10 fr. l'hectol.

Pommes de terre, de 2,50 à 3 fr. les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses, de 0,70 à 0,75 le 1/2 kilo. ; lapins, de 1,10 à 1,75 la pièce.

Châtaignes, de 4,50 à 5 fr. les 80 litres.

Œufs, 0,95 la douzaine.

Vendange, de 0,15 à 0,25 le kilo.

Pas d'incident à signaler.

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé contre deux jeunes gens de notre ville pour tapage injurieux et nocturne et pour ivresse.

Viande malsaine

Ce matin, M. Pagès, inspecteur des viandes de boucherie, a fait saisir un porc dont la viande était impropre à la consommation.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 septembre au 2 octobre 1897

Naissances

Camel, Arthur, rue du Temple, 2.
Baussonie, Jean-Jules, rue Labarre, 28.

Mariages

Ilbert, Louis, commis des Postes et Télégraphes et Bouniol, Jeanne-Marie.
Delmas, Ambroise-Léopold, commis des Contributions Indirectes et Bouniol, Marguerite-Antoinette.

Décès

Tocaben, André, tourneur, 50 ans, à l'hospice.
Rossignol, Guillaume, 52 ans, célibataire, à l'hospice.
Nouyrit, Charles-Girard-René, 16 jours, rue des Elus, 6.

Arrondissement de Cahors

CÉNEVIÈRES. — Votre excellent correspondant de St-Martin est vraiment bien aimable pour ma prose et pour moi, qui suis toujours disposé à vous faire part des tristes ou des bonnes nouvelles du pays! Mais quand il n'y a aucune nouvelle il paraît difficile d'en donner !

Toutefois, je puis dire que les vendanges sont terminées; nos braves paysans qui n'ont épargné ni leur argent, ni leur peine, peuvent se réjouir. Les vendanges souffrées et sulfatées ont donné en général d'admirables résultats.

PY. — *Vol.* Mercredi 29 courant, le nommé Molles, meunier au Py, commune de Castelnau-Montratier, a été victime d'un vol de 60 fr., de cinq chemises et d'un pantalon.

On croit que l'auteur de ces soustractions est un domestique que ledit Molles, il y a environ huit jours, prit à son service, sans connaître ni son nom ni ses antécédents, et

lequel l'a quitté sans se donner la peine de le prévenir.

St-MARTIN-LABOUVAL. — *Rentrée des classes.* — Les écoles laïques de filles et de garçons rouvrent leur classes lundi matin a 8 heures.

L'école congréganiste a repris le cours vendredi dernier.

St-CIRQ-LAPOPIE. — *Les vendanges.* — Décevantes et tristes nos vendanges ! Disparu le vivifiant entrain de jadis, au milieu des ceps puissants et des grappes vermeilles. En un mot, mauvaise, très mauvaise récolte. Nous n'avons ici que le quart minimum de l'année précédente. Une seule grande propriété : Le Mas, se retrouve en abondance, grâce à des perfectionnements inouïs de culture, que le petit propriétaire, privé des grands moyens d'exploitation, ne peut malheureusement pas imiter, en présence surtout du redoutable black-rot, s'ajoutant fatidiquement aux ravages du phylloxera.

Mais, courage quand même, amis viticulteurs, et espérons tous mieux l'an prochain.

SÉNAILLAC. — M. Latte de Cabrerets, a mis le feu à une grange avec sa batteuse en dépiquant à Sénaillac, canton de Lauzès.

Il a payé l'immeuble.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Orage.* — Jeudi dernier un violent orage a éclaté sur notre ville.

Il a commencé vers midi et a duré environ demi-heure ; mais il a repris avec plus de force à quatre heures, accompagné d'une pluie diluvienne qui est tombée pendant toute la soirée et une partie de la nuit.

SAINT-CÉRÉ — *Rentrée des classes.* — Par sutie des fêtes d'inauguration du monument du maréchal Canrobert, la rentrée des élèves des écoles primaires supérieures de Saint-Céré est reportée au jeudi 7 octobre.

— *Don gracieux.* — Nous apprenons avec plaisir que M. Lenoir, sculpteur du monument Canrobert, vient de donner à l'école primaire supérieure de garçons la maquette du piédestal de ce monument.

Nous adressons à M. Lenoir nos bien vifs remerciments.

CARAYAC. — A partir du 1er octobre 1897, la commune de Carayac ne sera plus desservie par le bureau de poste de Cajarc, mais par celui de St-Pierre-Toirac.

Arrondissement de Gourdon

CONCORÈS. — *La pièce de cent sous.*

Dialogue entre un administrateur et un répartiteur.

L'administrateur. — Mon cher répartiteur, vous avez devant vous un homme fort embarrassé. Figurez-vous que pour la répartition de l'impôt sur les propriétés bâties, il me reste une somme de cinq francs que je ne sais par qui faire payer. Vous qui connaissez très bien la commune, aidez-moi je vous prie de vos lumières.

Le répartiteur. — Je suis à votre entière disposition cher monsieur. Il y a dans Concorès des maisons assez luxueuses, il y a même des châteaux. Il me semble qu'on pourrait trouver de ce côté de quoi placer votre pièce de cent sous.

L'administrateur. — Y pensez-vous cher ami ! C'est cent sous que j'ai dit ! Vous avez bien compris ? Cent sous ! c'est énorme ! Et vous savez que dans tout bon gouvernement il faut épargner les gros pour faire payer les petits. J'ai lu cela dans le *Télégramme*, donc c'est vrai.

Le répartiteur. — Dans ces conditions, je vous avoue que je ne sais trop par qui faire payer ces cent sous.

L'administrateur. — J'ai quelques vues que je vais vous indiquer. Votre voisin vient de faire construire une maison, car, la semaine dernière j'ai vu des couvreurs sur le toit ?

Le répartiteur. — Malheureusement pour lui. Le dernier orage a déraciné un noyer qui se trouvait devant sa porte et cet arbre, en tombant, lui a abîmé le toit.

L'administrateur. — Peu importe, c'est toujours une construction. Et puis songez bien, il ne s'agit que de cent sous, cent misérables sous ! Il ne saurait trouver à redire à une pareille bagatelle.

Le répartiteur. — Ma foi monsieur, je vous avoue que je n'oserai pas le proposer.

L'administrateur. — Bien vrai ? Que je suis malheureux ! Cent sous ! Ces cent sous m'empêchent de dormir.... Ah ! une idée ! Ce pauvre malheureux du haut du bourg qui élève des perdreaux pour pouvoir s'acheter un peu de pain en les revendant ?

Le répartiteur. — Eh bien !

L'administrateur. — Comment, vous ne me comprenez pas ? Mais tout dernièrement il a fait un trou dans sa masure pour faire passer ses volatiles. Voilà bien une ouverture à imposer !

Le répartiteur. — Mais ce n'est pas une fenêtre cela, cher monsieur.

L'administrateur. — Peu importe ! c'est toujours une ouverture, et, par ce trou on fera bien bien passer cent sous que diantre !

Le répartiteur. — A votre aise ; pour moi je m'en lave les mains.

L'administrateur. — Encore ? Ah ! ces cent sous me torturent ! Que faire, grand Dieu, que faire ? (Il lève les mains au ciel et s'en va d'un air désespéré).

LE GLANEUR.

St-CHAMARAND. — *Fête patronale.* - Notre fête de dimanche dernier favorisée par un très beau temps exceptionnel a été très belle.

Un grand nombre d'étrangers et d'invités s'y étaient rendus.

Dans l'après-midi les voitures publiques arrivaient à chaque instant de Frayssinet ou de St-Germain portant de nombreux visiteurs.

La jeunesse avait rivalisé de zèle pour conserver à cette fête son ancien renom.

La musique était des mieux choisies. Les jeux et les autres attractions du programme ont été parfaitement réussis. Le feu d'artifice a retenu beaucoup de monde le soir. Aussi la fête ne s'est-elle terminée que bien avant dans la nuit après force danses.

Chacun s'est donné rendez-vous à l'année prochaine, enchanté du charmant accueil qu'il avait reçu de cette brave population

OL. REBEYRE

GRAMAT. — *Foire.* — Bien que favorisée par un temps superbe, la foire de Gramat n'a eu qu'une faible importance.

Peu de monde et partant peu de bestiaux sur les divers foirails.

Les bœufs de boucherie se sont vendus de 35 à 38 fr. les 50 kil.; les bœufs d'attelage suivent toujours les cours des foires précédentes.

Bien que cette année soit exceptionnelle pour les pâturages, les brebis cependant se vendent à des prix moyens.

Les porcs sont toujours à la baisse.

Le prix du blé est de 20 à 22 fr. l'hectolitre ; l'avoine de 7,50 à 8 fr.

SOULOMÈS. — *Orages.* — Après plusieurs journées d'un soleil brûlant, un orage a éclaté hier à 4 h. du soir. Le vent était impétueux ; la pluie, la grêle, le tonnerre, tout faisait rage. Heureusement que cela n'a pas duré, mais les quelques vignes qui n'étaient pas vendangées, ont souffert. Les tabacs de la région, en retard, sont bien compromis.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, que nous publions aux annonces.

BULLETIN FINANCIER

La bourse ne s'est nullement préoccupée de la crise ministérielle qui s'est produite à Athènes, elle a porté toute son attention aux diverses opérations de la liquidation des rentes ; disons tout de suite, qu'elle s'est effectuée dans d'assez bonnes conditions, les livraisons de titres qu'on appréhendait ne se produisant pas ; malgré cela les reports ont été assez élevés.

Le 3 0/0 a été compensé à 103,10 ; le 3 1/2 à 107 fr. et l'amortissable à 102,30 ex-coupon. On a coté 25 et 27 c. de report sur le 3 0/0 et 25 et 24 c. sur le 3 1/2 0/0.

Fin octobre, le 3 0/0 clôture à 103,42 ; le 3 1/2 à 107,27 et l'amortissable à 102,45.

Le Crédit Foncier cote 680 fr. ; le Crédit Lyonnais à 770 fr. ; le Comptoir National d'Escompte est à 576 et la Société Générale à 530.

Le Suez à 3232 fr. n'a pas varié.

Nos chemins sont sans changement notable.

Parmi les fonds étrangers, nous retrouvons l'Italien à 94,27 ; l'Extérieure à 62 10/16 ; le Turc à 22,20 ; la Banque Ottomane à 601. Le Portugais est à 22 3/8.

Le Russe 3 0/0 est à 95,45 et le 3 1/2 0/0 à 101,40.

Depuis plusieurs années ! — Bazoches (Nièvre), le 3 septembre 1896. — Ma femme rendait chaque matin de l'eau glacée par la bouche, depuis plusieurs années ; elle souffrait beaucoup de la tête et des reins, à tel point que ses forces s'épuisaient tous les jours. Elle fit venir une boîte de Pilules Suisses et, après en avoir fait usage, elle a été guérie. MORIN (Sig. lég.).

Dernière locale

Brevet élémentaire

Sont définitivement reçues :

Mlles Albert, Arliac, Ausset, Ayrole, Baldy, Bercegol, Bigou Camille, Bigou Renée, Bories, Cabrit, Cayrol, Cazabonne.

Charles Chatinières, Delpech, Fabreguettes, Faurie, Fomprodie, Gibrat, Ginibre, Hug, Labrune, Laporte, Mondy.

Pouget, Richard, Reconnières, Rouve, St-Martin Anaïs, St-Martin Françoise, Salgues Augustine, Salgues Elisa, Sirven, Soubie, Vermenouze.

Chambre des avoués

La Chambre de discipline des avoués est composée de la manière suivante pour l'année judiciaire 1897-1898 :

Président : Me Lacaze.

Syndic : Me Dupuy.

Rapporteur : Me Billières.

Secrétaire-Trésorier : Me Degrange Touzin.

Tribunal correctionnel

Audience du 2 octobre

Au début de l'audience, M. Mourguès, huissier, prête serment.

Délits de chasse. — Cardonnel, Daniel, propriétaire à Concots ; Alaux, Louis, cultivateur à Caillac et Lacenne, Henri, de Sauveterre (Tarn-et-Garonne), 25 fr. d'amende, remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu (chasse sans permis).

Contributions indirectes. — Un incorrigible contrebandier d'allumettes, Pierre Couaillac, demeurant à Cahors, faubourg St-Georges, est condamné à 5 jours de prison et 500 fr. d'amende.

Vol dans les Eglises. — Françoise Cyrinhac, veuve Reynal, âgée de 72 ans dont nous avons déjà raconté le vol à l'église Cathédrale dans les troncs, à l'aide d'une baleine enduite de glue, est condamnée à 6 mois de prison.

Mendicité. — Vayssières Louise, ménagère à Sabadel, prévenue de mendicité, en entrant sans permission dans une maison habitée, est condamnée à 20 jours de prison.

Vol de maïs. — Filles Victoire, veuve Lagarde, ménagère à Limogne, a pris quelques épis de maïs dans la propriété d'un de ses voisins. Vu le peu d'importance de ce vol, le tribunal la condamne à 8 jours de prison (loi Bérenger).

Abus de confiance. — Lafon, boulanger à Concots qui a reçu une somme de 450 fr. de M. Durand, minotier à Villefranche (Aveyron), pour retirer une valeur, a gardé l'argent et laissé retourner la valeur. Le tribunal donne d'abord défaut contre Lafon et le condamne ensuite à 2 jours de prison.

Coups et blessures. — Hermain, Jean, débitant à Cahors, est condamné, pour coups et blessures sur la personne du sieur Salinié, à 6 jours de prison.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 75

LE

DERNIER COMMANDEUR

Par MARIUS PRACY

L'AURORE ROUGE

Elle se retourna vivement et regarda de ses grands yeux chastes et profonds M. de Cartelanin.

Vous un étranger ! s'écria-t-elle, vous êtes un méchant, monsieur, et je ne vous aurais pas cru tel.

— Tout beau, mon amie ! J'ai au contraire pour vous la sympathie la plus vive, et...

— On ne le dirait pas en vérité.

— Je suis plus malheureux de vous quitter, certes, que vous de me voir fuir d'ici...

Félicia ne fit aucune observation, mais l'aspect de ses traits prouvait qu'elle souffrait le martyre de ne pouvoir ouvrir son cœur tout plein d'un amour de vierge. Ses bras retombèrent languissants, ses yeux plongèrent sur le parquet, noyés dans une vague et triste rêverie. A tous petits pas, le buste légèrement courbé en avant, elle se dirigea vers la porte. Quand elle fut sur le seuil elle essaya de se retourner comme pour revoir encore l'ingrat qui l'abandonnait, croyait elle. Elle n'eut pas le courage d'achever le mouvement commencé, sortit et gagna le château, pareille à une martyre qui monte lentement les degrès d'un calvaire.

Le chevalier attendit, espérant qu'elle allait revenir. Il était prêt à tomber à ses genoux, à lui demander pardon. Si elle avait rebroussé chemin et reparu, il changeait aussitôt de résolution et restait auprès d'elle. Mais elle continua sa douloureuse ascension dans l'escalier qui conduisait aux salles du premier étage.

Bientôt il ne vit et n'entendit plus rien... C'était fini.

A demi fou, il ferma la porte du pavillon et descendit le court sentier aboutissant au chemin de Larroque.

Là il fit une halte afin de jeter un regard vers le château.

A l'une des fénêtres il aperçut le châtelain accoudé à l'embrasure, la tête cachée dans ses mains.

Mais nulle part il ne distingua le visage de Félicia.

Alors il se dirigea vers Cahors nerveux d'abord, puis la poitrine brisée par son émotion.

Ce sacrifice, il le faisait pour la première qu'il eût aimée ; — Marguerite.

VEILLE D'ORAGE

Parmi les plus beau restes archéologique de la Renaissance que la ville de Cahors peut encore montrer avec un certain orgueil, il est une superbe croisée perdue dans une rue étroite des Badernes, celle qui, pour une cause inconnue, porte le nom de rue du cheval blanc.

Les touristes de passage dans la vieille cité où les artistes de la pierre de toutes les époques ont depuis les temps gallo-romains, laissé la marque de leur talent original et de leur fantaisie créatrice, ne manquent guère d'en admirer le dessin pur et l'harmonieuse richesse.

C'est dans la maison où apparait cette page attrayante de la sculpure ancienne qu'habitait le marquis d'Escavrac lorsque le chevalier de Cartelanin demanda à s'enrôler dans sa petite troupe.

Lorsqu'il lui eut exposé en quelques mots le motif de sa visite, le marquis le félicita d'être venu spontanément à lui. Cependant ce dernier eut un scrupule tiré de ce que le chevalier avait l'air un peu jeune pour prendre part à sa campagne dangereuse.

— Rassurez-vous marquis, s'écria M. de Cartelanin, vous n'aurez pas à regretter de m'avoir donné du service parmi les gentilshommes qui vous accompagent. Je ferai d'autant mieux mon devoir que je tiens peu à la vie.

— Déjà ? fit M. d'Escayrac. A votre âge vous êtes découragé ?

— Oui, et beaucoup ; mieux me vaudrait, je crois, la mort, car si l'existence m'est à charge, ma mort du moins, aura pu être utile.

— Je rends hommage à la générosité de vos sentiments, et j'accepte avec empressement votre concours.

Je pars demain pour Montcuq ; et vous serez des nôtres, si vous voulez bien.

— Je n'en demande pas davantage ; je n'ai qu'un désir à vous exprimer, celui de quitter mon nom et d'en prendre un de circonstance.

— Qu'à cela ne tienne. Comment voulez-vous être appelé ?

— Il importe peu ; .. du nom de ma mère. Non, ce serait imprudent. Je prends celui-ci : Léonard des Gariffes.

— Va pour Léonard des Gariffes. Maintenant passons à un autre sujet. Et votre mariage, à quelle date pensez-vous le fixer ?

Le chevalier devint soucieux et changea de visage.

— Je l'ignore encore, dit-il. Mlle de Guirandol est partie pour Toulouse le lendemain du jour où j'ai connu la décision favorable de la cour de Rome. Depuis lors je n'ai rien appris de nouveau. Pas un signe de vie ne m'est venu d'elle ni de son frère.

— Vous me surprenez, et ce silence m'étonne. Mais vous auriez peut-être dû vous imforvous même auprès du baron de Guirandol.

Le marquis réfléchit un instant comme si ses souvenirs étaient confus.

— Au fait, reprit-il, j'ai vu, il a peu de jours le baron et il ne m'a parlé de rien ou plutôt, il m'a dit, ce me semble, que vous étiez tous dans l'attente. Cependant qu'à cela ne tienne, j'offre, si cela vous fait plaisir, de servir d'intermédiaire au cas où quelque froissement existerait entre vous et lui. Voulez-vous ?

(*A suivre*).

Bibliographie

LES MYSTÈRES DU GRAND MONDE

C'était au dernier bal donné par une Ambassade étrangère. — Un goupe nombreux d'amies entourait la toute charmante marquise de R... dont la délicieuse toilette provoquait l'admiration générale. — Vous avez des trouvailles idéales ! s'écria tout à coup, la jeune comtesse de G... quel est donc l'enchanteur qui crée vos merveilleux costumes ; quel est la fée qui les exécute ? — Le temps des fées et des enchanteurs n'est plus, répondit la marquise, et puisque vous désirez connaître mon secret, je veux bien vous le dire : *Je suis abonnée à la Saison !* — C'est la *Saison* qui me fournit ces modèles dont vous voulez bien reconnaître le bon goût : c'est dans la *Saison* également que mon couturier trouve les indications nécessaires pour mener son œuvre à bonne fin. — Car ce magnifique journal ne se borne pas à être le plus artistique et le mieux rédigé des journaux de modes, c'est encore le plus pratique — j'ajouterai que les ouvrages de mains donnés par la *Saison* sont toujours du meilleur goût ; que les romans, nouvelles, variétés, etc., publiés dans sa partie littéraire sont tout simplement délicieux — La *Saison*, me direz-vous est donc le phénix des journaux de modes — Oui, c'est le meilleur à mon avis et qui plus est le moins cher (fr. 8 l'an). Au reste si vous désirez être pleinement convaincues, demandez à l'administration de la *Saison*, 30, rue de Lille, Paris, un numéro d'essai, il vous sera adressé gratuitement : vous reconnaîtrez alors que je n'exagère en rien et que cette incomparable publication est digne de sa réputation et du succès universel qu'elle obtient.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéros de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Le palais de la ville à l'exposition de Bruxelles (Joseph Prouteau). — Le rôle du sucre comme aliment dans la force musculaire (Max de Nansouty). — Les façons de pêcher au Congo (Daniel Bellet). — Le mouvement perpétuel (P. Crépy). — La psychologie du télégraphiste (Jean Tillier). — Monte Rosa (R. Le Mad). — Le record du sondage (F. R.) — La peau comme récepteur téléphonique. — La foudre en boule. — Nettoyeur à sable pour dièces fondues. — Le pont de la rue Stéphenson (Pont J.-F. Lépine (L. Crimail). Le ballonnet à air (Léo Dex). — Mesures contre l'incendie. — Le vent producteur d'électricité (G. Hamelin). — *Revue des Inventions :* Châssis pour impression des épreuves positives. — Procédé nouveau d'extraction du souffre et des minerais. — Chaufferette à veilleuse perfectionnée. — La pocheuse. — Nouveau contact électrique à commutateur. — *Chronique.* — *Revue des Journaux.* — *Académie des Sciences* (Georges Petit). — Petite Poste. — Bibliographie. — Liste des brevets français.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.
Un numéro 0 fr. 35
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

SAINT-NICOLAS. — 18e année. — Sommaire du nº 44. — 30 Septembre 1897.

Un romain ! (Arth. Dourliac). — Philéas et Chantrouille (S. Pellat). — Jolicœur et petite Miette (O. Gévin Cassal). — Bouche inutile (Roger Dombre). — Le Yaouled de Tamatave (E. Dupuis). — Le roi de Siam à Paris. — Boîte aux lettres. — Tire-lire aux devinettes.

Illustrations d'après P. Jobert, et par Gé, G. de Monvel, Em Bayard, M. de Lambert, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2196e livraison (2 Octobre 1897).

Monnaie de singe, par Mme P. de Nanteuil. — La mise au point dans l'art en photographie, par Frédéric Dillaye. — La bicyclette, par Edmond Renoir. — L'écuyer de la reine, par Arthur Dourliac. — La machine à écrire, par Daniel Bellet.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LA NATURE. — *Revue des sciences illustrée*, Henri de Parville, rédacteur en chef : Masson et Cie éditeurs, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du numéro 1270, du 2 Octobre 1897.

Le phare d'Eckmühl, par Jacques Boyer. — Les acariens dans les vins, par J.-F. Gall. — La boulangerie centrale de l'Assistance publique, par Geo. Bonneron. — L'argentaurum, par Albert de Rochas. — Déplacement des cheminées d'usines, par Daniel Bellet. — Des sonneries curieuses dans les horloges et les pendules, par Planchon. — Les préjugés scientifiques, par J. Derôme. — Le magnétarium, par le colonel Laussedat. — Le paradis des singes, par Paul Mégnin. — Un support économique pour burettes et entonnoirs, par Antoine de Saporta. — Chronique. Académie des sciences ; séance du 27 septembre 1897, par Ch. de Villedeuil. — Rochers à formes animées, par Albert Tissandier.

Ce numéro contient dix gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages et des voyageurs* — Sommaire du Nº 40. (2 Octobre 1897).

1º Quinze mois à l'île de Chypre (Kyrinia), par M. Emile Deschamps.

2º A travers le monde : Coins de Tunisie : « En Khroumirie. » — Les Aïssaouas, par Henri Lorin.

3º Civilisations et religions : Les relations commerciales de la France avec le Chili.

4º Dans le monde du travail : Etat actuel du chemin de fer Transsibérien.

5º Missions archéologiques : Récentes découvertes en Babylonie.

6º Livres et Cartes.

7º Conseils aux voyageurs : La navigation côtière, par le capitaine L. Muller.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36e année. Sommaire du numéro 2114 du 22 Octobre 1897.

GRAVURES. — Afrique : La poste à Tombouctou.

Suède (Stockholm) : Le Jubilé du roi Oscar II : Le service religeux dans la chapelle du château. — Le roi se rendant à la prière militaire. — Les troupes, pendant la prière. — Le dos de la tente royale. — Décoration du pont du Nord.

Autriche-Hongrie : Budapest : Entrée solennelle de l'Empereur d'Allemagne.

Beaux-Arts : Avant la curée, tableau de M. L. F. Tavernier.

Portraits (Nécrologie) : Le général Bourbaki sur son lit de mort.

Départements : Bayonne : Obsèques du général Bourbaki. — Les discours.

Paris : Exposition de 1900 : La grande nef du Palais des Beaux-Arts.

Portraits : Le roi de Suède Oscar II. — S. M. la reine de Suède. — Le commandant Moses, P. Handy, commissaire spécial des Etats-Unis à l'Exposition de 1900.

Alsace : Scènes de la vie juive : *La Kappora.*

Nouvelle illustrée : Illustrations de Testevuide, pour Paris-Mobile, par Aug. Germain.

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le journalisme en Chine, par Léo Claretie. — Au Siam, par H. Bryois. — Le commerce des animaux de ménagerie à Anvers, par Guy Tomel. — Semaine scientifique, par A. Servet de Bonnières. — Sport, par Archiduc. — Scènes de la vie juive en Alsace, par Lévy, etc.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Récréations, Revue comique, Caricature à l'Etranger.

Nouvelle : *Paris mobile*, par A. Germain, illustrations de Testevuide.

Le numéro : 50 centimes.

LE MONDE MODERNE, Revue mensuelle illustrée, A. Quantin, éditeur, 5, rue Saint-Benoît, Paris. — Un an : Paris, 18 fr. — Province, 20 fr. — Etranger, 22. fr.

Sommaire du Nº d'Octobre 1897

Frontispice.

La Vocation de Georges, par Paul Dys. — 5 compositions de E. Vavasseur.

Les Ecoles d'enfants de troupe, par Emile Manceau. — 8 illustrations.

Napoléon et le caricaturiste James Gilray, par Thirion. — 13 reproductions.

Jean Carriés, par Octave Uzanne. — 11 illustrations.

La Brasserie moderne, par Albert Larbalétrier. — 11 illustrations.

Bénarès, par A. de Gériolles. — 8 illustrations

Consultation pour le traitement des affections de poitrine, par le Dr E. Monin.

La Grande et la petite Roquette, par Jean Roseyro. — 13 illustrations.

Le Pauvre Pêcheur, par Fernand Mazade. — 3 compositions de Paul Balluriau.

Pour obtenir des œufs, par Paul Devaux.

Le Mouvement littéraire, par Léo Claretie.

Causerie scientifique, par G. Mareschal. — 5 figures.

Chronique théâtrale, par Maurice Lefèvre.

Evènements géographiques et coloniaux, par Gaston Rouvier. — 5 illustrations.

Memento encyclopédique. — 5 illustrations.

Le Carnet féminin. — La Mode du mois. La Cuisine du mois. — Jeux et récréations. — Bibliographie,

Supplément Musical : L'Amandier Blanc, par Stœrckel. — Parfait Bonheur, par Roubier. — A des feuilles de roses, par Meugé. — Dis-le-moi, de Schubert.

MAISONS RECOMMANDÉES

MEUBLES, SIÈGES, GLACES

Voitures de Déménagements

Méd. Argent. — Exposition de Cahors : Grand Prix.

BOUZERAND

TAPISSIER-DÉCORATEUR

CAHORS, rue Nationale, 31 et 33 et rue Lastié, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles

ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants. en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE **à Cahors**

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

ÉTUDE

de Me **Armand DEGRANGE-TOUZIN,**

licencié en droit, avoué à Cahors,

Boulevard Gambetta, nº 31,

Successeur de Me BON.

VENTE

A SUITE DE

Saisie Immobilière

EN UN SEUL LOT

DES BIENS IMMEUBLES

SAISIS SUR LA TÊTE ET AU PRÉJUDICE DE MONSIEUR ALEXIS-ANTOINE-PAUL-GUSTAVE GUICHES, HOMME DE LETTRES ET DE DAME ANNE-FRANÇOISE CORNU SANS PROFESSION MARIÉS, DOMICILIÉS ENSEMBLE A PARIS RUE D'EDIMBOURG NUMÉRO 17.

Au plus offrant et dernier enchérisseur

A L'EXTINCTION DES FEUX

L'Adjudication aura lieu le **vingt-sept octobre** *mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, jour de mercredi à midi et heures suivantes s'il y a lieu à la barre du tribunal civil de Cahors.*

Le public est prévenu qu'en vertu d'un procès-verbal de saisie immobilière, dressé par Me FRAYSSE, huissier à Luzech, en date du dix-sept juillet dernier, duement visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors et en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le quatre septembre dernier.

Il sera procédé, aux jour, lieu et heures ci-dessus indiqués, à la requête de Monsieur Gustave-Charles PAUVERT, docteur en médecine, domicilié à Vincennes, avenue des Charmes, numéro 42 bis, lequel a constitué Me Armand DEGRANGE-TOUZIN, pour son avoué.

A la vente de tous les biens immeubles appartenant aux époux GUICHES-CORNU, prénommés, qualifiés et domiciliés, lesdits biens situés dans la commune d'Albas, et consistant en diverses natures de fonds.

Pour les clauses et conditions de la vente et notamment le paiement des frais et du prix d'adjudication, voir le cahier des charges dressé pour parvenir à ladite vente, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement.

Conformément à une clause insérée audit cahier des charges, la nue propriété seule des immeubles sera mise en vente, la jouissance en ayant été réservée à Madame Marie-Thérèse-Zélie BERCEGOL, veuve de Monsieur Joseph GUICHES, mère et belle-mère des saisis, suivant acte aux minutes de Me Mourguès, notaire à Albas, sous sa date enregistrée.

Les biens dont s'agit seront mis en vente sur la mise à prix fixée par le poursuivant à dix mille francs en sus des charges, ci **10,000**

La présente insertion sommaire est faite en vertu de l'autorisation donnée par Monsieur le Président du tribunal civil de Cahors, par son ordonnance sous sa date enregistrée, laquelle a désigné l'*Alliance républicaine du Lot* et le *Journal du Lot*, journaux s'imprimant à Cahors.

Pour extrait certifié sincère

Cahors, le deux octobre mil huit cent quatre-vingt dix-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé :

A. DEGRANGE-TOUZIN.

Enregistré à Cahors le octobre mil huit cent quatre-vingt dix-sept, Fº Cº . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DE FRAMOND receveur.

Pour tous renseignements concernant la vente, s'adresser à Me Armand DEGRANGE-TOUZIN, avoué poursuivant la vente, en son étude sus indiquée.

Suprême Pernot

le meilleur des desserts fins

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPÉCIALITÉS :

Anisette et Liqueurs superfines

Sirops garantis

Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste) double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « **Saison d'Hiver** », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & Cie, Paris

L'envoi leur en sera fait aussitôt **gratis et franco.**

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.